PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Vallon-Pont-d'Arc

GORGES DE L'ARDÈCHE

L'INTERCO

REGLEMENT GRAPHIQUE
4.2 - Plan des risques naturels

Approbation en conseil communautaire - 24/02/2026

Sources des données : BDTOPO ©IGN,
CADASTRE ©ETALAB (2024)
Réalisation : Planèd, Février 2026

planèd
Planification et Développement

- Limites communales
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger

Plans de prévention des risques inondation (PPRi) :
- Territoire couvert par un PPRi

Atlas des zones inondables (AZI) et études hydrauliques non pris en compte dans un PPRi :
- Aléa Très fort
- Aléa Fort
- Aléa Fort hydrogéomorphologique
- Aléa Moyen
- Aléa Faible

Risques mouvements de terrain
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Risques miniers
- Aléa faible de glissement de terrain
- Aléa faible d'effondrement localisé
- Aléa moyen d'effondrement localisé

- Limites de zones (se reporter au plan de zonage)
- Permis de construire récemment accordés et constructions récentes ne figurant pas au cadastre (à titre d'information)

